

Académie des Sciences Morales et Politiques
Centenaire officiel de la loi de 1905
Colloque II : La République et les religions depuis 1905 :
Cadre juridique et pratiques institutionnelles
Lundi 25 avril 2005 – Séance du matin

Jean CLUZEL

**La République, Benoît XV et la canonisation de Jeanne
d’Arc**

Le 6 décembre 1905, alors même que le Sénat – sous le régime du bicamérisme égalitaire – s’apprêtait à voter en dernière lecture la loi « concernant la Séparation des Eglises et de l’Etat », le sénateur Jules Méline prit la parole. Au terme d’une éloquente démonstration, il conclut de façon prophétique : « J’ai la conviction absolue que, dans quelques années, le Gouvernement de la France, quel qu’il soit, sera acculé à la nécessité de se rapprocher de Rome. »

C’est bien ce qui se produisit aux lendemains de la Grande Guerre, dans le souffle réconciliateur de l’Union sacrée et de la victoire. Mais Jules Méline ne pouvait deviner que le premier « ambassadeur » qui permettrait à Paris et à Rome de renouer leurs liens séculaires, serait une femme, et même une sainte, et qu’elle s’appellerait Jeanne d’Arc. En effet, la canonisation de la jeune lorraine, célébrée le 16 mai 1920 à Saint-Pierre par Benoît XV, a accéléré la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, première étape vers l’acceptation de la loi de 1905 par l’Eglise catholique.

JEANNE D'ARC ET L'OPINION FRANCAISE

Pour comprendre le rôle tenu par la bergère de Domrémy, il faut faire l'effort d'oublier ce qu'est devenue au début du XXI^e siècle l'image de Jeanne d'Arc. En effet, une récupération politique très réductrice ne permet plus de saisir, la force symbolique unificatrice qu'elle pouvait avoir dans les années 1920.

Au cours du XIX^e siècle, qui voit la libératrice d'Orléans sortir d'un oubli méprisant pour entrer dans l'exaltation la plus fervente, Jeanne d'Arc est d'abord une héroïne de gauche. Les républicains anticléricaux l'ont redécouverte bien avant que les catholiques ne conçoivent le projet de la faire déclarer bienheureuse et sainte.

Après avoir été ridiculisée par Voltaire, parangon de ces hommes des « Lumières » qui goûtaient si peu les mystères du Moyen Age, Jeanne d'Arc connaît une véritable résurrection à l'époque du romantisme. Le mouvement ne vient pas, sous la Restauration, des partisans du trône et de l'autel. Au contraire, ceux-ci minimisent l'épopée de Jeanne, accusée d'avoir outrepassé sa mission, et dont la fin tragique paraît incompatible, à leurs yeux, avec la glorification de la royauté, du clergé et de la noblesse.

Le grand « inventeur » de la Jeanne laïque est Michelet. Sous sa plume, Jeanne accable la monarchie et l'Eglise, pour mieux exalter le Peuple. Dans son *Histoire de France*, Jules Michelet assène la phrase bien connue : « Oui, selon la Religion, selon la Patrie, Jeanne Darc (*sic*) fut une sainte. » Cette Jeanne-là est fille du Peuple et non fille du Ciel, sa mission est nationale et non surnaturelle, sa fin accuse et abaisse à jamais le trône et l'autel.

Les catholiques royalistes du XIX^e siècle ne se laissent pas distancer longtemps. Ils tentent de se réapproprier Jeanne en insistant sur sa fidélité à son roi, à sa foi et à ses voix.

Il fallait un historien à la fois républicain et catholique pour tracer le portrait équilibré d'une Jeanne, digne non seulement d'être béatifiée, mais de réunir les Français. Ce fut l'œuvre d'Henri-Alexandre WALLON. La conception de Wallon est déterminante pour permettre aux catholiques de retrouver Jeanne, tout en reconnaissant les acquis indiscutables des historiens laïques. Ainsi, Wallon admet que les responsabilités de la monarchie dans sa mort tragique sont lourdes, mais il excuse l'Eglise dans son ensemble. Il met surtout l'accent

sur la personnalité de Jeanne, et c'est sous cet angle que l'Eglise du XIX^e siècle commence à la considérer comme une sainte. Peu à peu, un accord se fait entre l'héroïne patriotique et la sainte chrétienne.

Après 1870 et la défaite face à l'Allemagne, Jeanne d'Arc est vénérée à la fois par les républicains et par les catholiques, mais la politique laïque de la Troisième République empêche qu'elle devienne un signe de réconciliation. Henri Wallon, quelques mois avant sa mort survenue en novembre 1904, s'élève, à la tribune du Sénat, contre la politique anticléricale d'Emile Combes, à laquelle il reproche de diviser les Français et de répandre dans la patrie un ferment de guerre civile.

La béatification de Jeanne d'Arc, célébrée par Pie X le 18 avril 1909, quatre ans après la Séparation, n'inverse pas cette tendance. Elle est l'occasion de réunir 40.000 catholiques français à Rome, mais sans représentant du gouvernement. Elle coïncide seulement avec un engouement littéraire autour de son histoire, de la part des plus écrivains français du temps : Anatole France, Barrès, Péguy. A travers le portrait que chacun dresse de Jeanne, c'est sa définition personnelle de la nation française qu'il donne.

LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

La Grande Guerre renouvelle profondément la perspective. L'Union sacrée fait tomber les murs d'incompréhensions entre l'Eglise et les républicains anticléricaux. Dans le brassage inouï de la mobilisation de 1914, et surtout dans la promiscuité héroïque des tranchées, la fraternisation des soldats enterre bien des préjugés, de part et d'autre de ces « deux France » si éloignées, quelques années plus tôt, par la Séparation.

Mais si la guerre rapproche l'Eglise de France et la République, il n'en est pas de même avec l'Eglise romaine. La neutralité adoptée par le Saint-Siège est incomprise, dans une guerre où l'on se bat et où l'on meurt, de chaque côté du front, pour une cause « juste ». Celui qui ne choisit pas le bien contre le mal est du côté du mal. C'est pourquoi les Allemands qualifient le pape de « pape français », tandis que Clemenceau traite Benoît XV de « pape boche ». L'avènement, le Mardi 19 avril 2005, d'un pape d'origine allemande sous le nom de Benoît XVI fait étrangement sonner ce cri violent du Tigre, et montre à quel point les temps ont heureusement changés : quel chemin parcouru ! Neuf décennies plus tard, le nouveau pontife, allemand et ami de la France –membre associé étranger de l'Académie des sciences

morales et politiques – peut se poser en successeur du « pape de la paix », Benoît XV, celui qui, élu le jour de la bataille de la Marne en septembre 1914, ne cessa de dénoncer le massacre dont l'Europe n'allait se relever que pour en déclencher un plus sanglant encore.

En 1917, les propositions de Benoît XV visant à une paix de compromis sont mal reçues en France, où l'on ne peut pas imaginer de paix sans la victoire. Une fois celle-ci acquise, l'image du pontife régnant au Vatican est longtemps restée mauvaise dans les milieux politiques français. Si bien que, dans ce contexte, l'idée de canoniser Jeanne d'Arc vient à point nommé.

D'autres motifs, appartenant à la diplomatie, incitent le pape à se rapprocher de la France au lendemain de la guerre. Soucieux de la place du Saint-Siège dans les relations internationales nouvelles, Benoît XV espère s'appuyer sur les opinions catholiques en France et en Italie pour arriver à ses fins. Il compte aussi sur la France pour enrayer la puissance croissante du président des Etats-Unis. Dès octobre 1918, une note, conservée aux archives du Quai d'Orsay, rapporte que Benoît XV est très préoccupé de cette influence nouvelle. On dit alors dans certains milieux du Vatican « que c'est maintenant Wilson qui excommunie les souverains¹. »

L'ŒUVRE DES CHANCELLERIES

Dans ce contexte, la question du rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège est évoquée en haut lieu, officieusement, avant même l'armistice du 11 novembre 1918. Le 6 novembre, un évêque avait été envoyé en éclaireur auprès de Clemenceau. Le président du Conseil se montre rétif et l'entretien ne dure que quelques instants. Mais dans les mois qui suivent, les contacts officieux tendent au rapprochement. Un homme s'impose bientôt comme le principal artisan de la reprise des relations avec la France ; cet homme est le premier substitut du cardinal secrétaire d'Etat, Mgr Cerretti, qui sera le premier nonce à Paris. Dès juin 1919, il se rend en mission officieuse à Paris ; c'est par la note d'un diplomate français que l'on connaît les idées du prélat :

¹ Archives du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique et commerciale 1914-1940, Saint-Siège, vol. 1, f. 110.

« Ce qui paraît clair, dans son esprit, c'est qu'une Séparation concertée, ou régularisée, l'emporte en avantages réciproques, dans les démocraties modernes, sur le régime concordataire². »

Tout le programme de l'apaisement d'après-guerre est dans cette phrase ; la voix de l'équilibre républicain, de la « Séparation régularisée » est ouverte, moins de quinze ans après la Séparation conflictuelle.

Du côté français, le rétablissement des relations diplomatiques a des partisans de poids, tels que l'ambassadeur de France en Italie, Camille Barrère, qui dès la fin de 1918 défend cette idée. Dans une dépêche du 20 décembre 1918, il montre qu'il est temps de renouer pour mettre fin aux inconvénients de ce qu'il appelle « la séparation stricte ». « Le dommage principal, sinon le plus grand, écrit-il, consiste dans la mainmise progressive du Saint-Siège sur l'épiscopat français, à partir du jour où le Pape s'est trouvé investi du pouvoir exclusif de choisir et de nommer nos évêques ; dans cette centralisation romaine sans frein, qui anéantit quotidiennement ce qu'on appelait autrefois l'Eglise de France, expression qui se conserve encore dans le vocabulaire, mais qui bientôt, ne correspondra plus à rien dans la réalité³. »

Des deux côtés des Alpes, les conditions des retrouvailles paraissent réunies, sous l'empire d'intérêts bien compris et mieux partagés. Les étapes du rétablissement des relations diplomatiques sont étroitement liées à la reprise du processus de canonisation de Jeanne d'Arc. En effet, le 6 avril 1919, une cérémonie est organisée au Vatican par Benoît XV, à l'occasion de la lecture du Décret de canonisation. Selon une dépêche diplomatique, qui annonce l'événement, il s'agit « d'une fête française et d'une sorte d'hommage à la France. » Mgr Tronchet, évêque d'Aire et Dax, alors en pointe dans la reprise des contacts entre Paris et Rome, prononce un discours patriotique mêlé à un éloge de Benoît XV. Le pape répond ensuite par un discours d'allure très francophile, où il déclare qu'il « regrettait de n'être pas Français de naissance, mais qu'il l'était de cœur et souhaitait à cet effet la gloire et la prospérité de la France⁴. »

² *Ibid.*, vol. 2, f. 79-80.

³ *Ibid.* f. 81.

⁴ *Ibid.*, f. 82. Télégramme de Charles-Roux du 7 avril 1919.

LES TRESORS DU QUAI D'ORSAY

Au cours de l'année 1919, le milieu diplomatique français est de plus en plus favorable à un rétablissement des relations avec le Vatican. Une note du 29 janvier 1920, conservée au Quai d'Orsay, énumère tous les avantages internationaux que la France en tirerait, dans l'Europe centrale et orientale en pleine recomposition, dans les questions de la Turquie et du Levant, ou par le truchement des missions catholiques d'Afrique et d'Extrême Orient. La conclusion de la note est significative :

« Bien entendu, il ne saurait s'agir de revenir sur le passé en quoi que ce soit, mais une explication franche et nette sur l'avenir ne saurait guère être évitée dès le début pour marquer que les relations futures devront s'établir sur le pied d'une complète séparation de l'Eglise et de l'Etat et de la pleine liberté des cultes. » Et la chute en dit long sur l'image de la diplomatie pontificale en France : « S'il s'agit de ruser, nous n'aurons pas l'avantage⁵. »

Restent à régler de nombreuses questions pratiques, notamment le rôle futur du nonce. Certains pensent qu'il devrait être lui-même français, pour que sa place auprès des évêques de France soit plus claire. Mais tous ne partagent pas cet avis. Une autre note diplomatique fait le point sur le sujet :

« Cette solution qui serait la moins pénible à l'amour propre national n'irait pas sans inconvénient : les évêques français sont moins souples et plus scrupuleux que les Italiens ; et le cas échéant un Italien se prêterait mieux qu'aucun Français au jeu des combinaisons diplomatiques⁶. »

Quoi qu'il en soit, le rétablissement des relations diplomatiques n'est alors qu'une question de mois. Il faut toutefois que cet événement, si considérable et si symbolique, se manifeste par un acte solennel, et qu'il soit populaire.

On pense à Rome pouvoir atteindre ce double objectif en publiant une encyclique qui inviterait les catholiques français à un franc « Ralliement », vingt-cinq ans après l'appel de Léon XIII. La diplomatie française repousse nettement cette idée. Le 16 avril 1920, le Quai d'Orsay fait savoir que « rien n'est moins souhaitable » qu'une telle encyclique. L'argument est intéressant : « Le ralliement se fait de lui-même ; on peut même dire qu'il est fait. S'il est

⁵ *Ibid.*, f. 146. Note intitulée « Reprise des relations avec le Vatican », 29 janvier 1920.

⁶ *Ibid.*, vol. 14, f. 76. Note du 11 mars 1920.

fait, la France n'a pas intérêt à laisser le Saint-Siège s'en attribuer le mérite. (...) Le régime républicain doit se sentir assez solidement établi pour n'avoir pas à recevoir de Rome quelque investiture que ce soit⁷. »

Dans ce contexte, la célébration de la canonisation de Jeanne d'Arc, le 16 mai 1820, prend tout son sens et toute sa portée politique. Ce sera l'acte à la fois solennel et populaire qui devra couronner l'Union sacrée et réconcilier les deux France.

Le gouvernement décide de se faire représenter à la canonisation par un ambassadeur extraordinaire, dont la mission serait comme une anticipation de la reprise des relations diplomatiques ordinaires. Pour cette mission, le choix se porte sur un historien, membre de l'Académie française, et ancien ministre des Affaires étrangères : Gabriel Hanotaux. On ne pouvait mieux choisir, car Hanotaux était l'auteur d'un ouvrage sur la vie de Jeanne d'Arc, paru en 1911, et dont l'intention affichée était claire : « Si j'ai eu un parti pris, écrivait Hanotaux dans son introduction, ça été d'essayer de rétablir, autour de cette admirable française, l'accord de tous les Français⁸. » L'auteur montre dans son livre comment les catholiques d'un côté, les républicains libres-penseurs de l'autre, avaient adopté Jeanne comme figure tutélaire de la patrie.

« La figure de Jeanne, écrit-il, n'est-elle pas assez haute et assez pure pour rester au-dessus de nos divisions d'un jour et pour rallier tous les partis ? Aucune nation moderne n'a, dans ses annales, une figure comparable à celle de Jeanne d'Arc, héroïne, sainte et martyre ; Jeanne d'Arc appartient indivisiblement à tous les Français⁹. »

Dans une perspective très proche, Raymond Poincaré, président de la République de 1913 à 1920 et Lorrain de naissance, avait salué en Jeanne « l'inspiratrice des soldats de l'an II, la sainte patronne de la Grande Nation forgée par l'énergie du Comité de salut public et de la Convention, la preuve vivante de la continuité nationale transcendant les clivages partisans. » On ne pouvait trouver meilleur symbole pour réunir la France catholique et les héritiers de la République révolutionnaire, à l'heure même où des statues de Jeanne d'Arc s'élevaient partout dans le pays, devant les listes des « morts pour la France ».

⁷ *Ibid.*, vol. 15, f. 16. Note intitulée « Ralliement », 16 avril 1920.

⁸ Gabriel Hanotaux, *Jeanne d'Arc*, Paris, Hachette, 1911, p. 1.

⁹ *Ibid.*

Le 12 mai 1920, le pape Benoît XV reçoit Gabriel Hanotaux en audience protocolaire au Vatican, pour la remise de ses lettres de créances. L'ambassadeur prononce devant le pape une brève allocution dans laquelle les parallèles entre l'histoire et l'actualité sont limpides :

« La mission et les vertus de Jeanne d'Arc se manifestèrent en un temps où le monde paraissait chanceler. Par une intervention providentielle, la « bergerette » sauva la France et, en sauvant son pays, raffermi l'ordre européen ébranlé¹⁰. » Le pape répond en termes flatteurs pour la France « qui redevient, dit-il, la fille aînée de l'Eglise. »

La cérémonie de canonisation eut lieu dans la basilique Saint-Pierre le 16 mai 1820. Une tribune spéciale est aménagée dans le chœur pour l'ambassade française. Hanotaux note que le pape, porté sur la *Sedia gestatoria*, bénit la foule « en commençant toujours par l'ambassade de France et les parlementaires français¹¹. »

Quatre jours plus tard, Hanotaux retourne au Vatican pour son audience de congé. Benoît XV le reçoit seul dans sa bibliothèque et le fait asseoir à côté de lui. L'heure est venue de parler politique. Le pape interroge l'ambassadeur sur la reprise des relations diplomatiques. Hanotaux lui répond que ce rétablissement n'impliquera aucun changement des lois françaises, autrement dit qu'on ne touchera pas à la loi de 1905. « Le Pape ne m'a présenté, à ce sujet, aucune observation », raconte Hanotaux en rendant compte au gouvernement de sa mission. Le pape lui fait seulement remarquer que l'épiscopat français est très réticent à l'idée de fonder des associations culturelles, et qu'il est obligé d'en tenir compte. Hanotaux insiste alors sur la force des garanties données par le Conseil d'Etat. Les discussions ne vont pas au-delà. Mais l'accord est proche pour un rétablissement des relations diplomatiques.

L'interprétation que Gabriel Hanotaux donne de la canonisation de Jeanne d'Arc est de grande portée diplomatique.

« La plus ancienne et la plus vénérable des institutions existant parmi les hommes, si elle a en vue l'ordre céleste et éternel, ne s'éloigne jamais des considérations terrestres et actuelles. Même à l'heure des effusions et des pompes, on sent le perpétuel travail de la politique se poursuivre dans le secret de la Cour pontificale¹². »

¹⁰ Archives du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique et commerciale 1914-1940, Saint-Siège, vol. 15, f. 126. Dépêche de Gabriel Hanotaux au ministre des Affaires étrangères, 29 mai 1920.

¹¹ *Ibid.*, f. 129.

¹² *Ibid.*, f. 122.

LA POLITIQUE VATICANE DE LA « BALANCE EGALE »

Ainsi, Hanotaux explique le retard pris dans la décision de canoniser la libératrice d'Orléans par la situation diplomatique de la papauté. Pendant la Grande Guerre, le pape a voulu maintenir son impartialité entre les belligérants par une politique qu'Hanotaux qualifie de « Balance égale ». Mais les préférences du Vatican ont paru se porter parfois du côté des Empires centraux : « la papauté, tremblant pour son propre sort, explique-t-il, ménageait ceux qu'elle craignait le plus. En somme, la victoire des Alliés a arraché le Pape au danger qu'il courait de tomber au rang de chapelain d'un Empereur protestant. Car tel était le sort que, selon toute probabilité, lui réservait la politique d'un Guillaume II. »

« Aujourd'hui, ajoute Hanotaux, le pape est libéré. Que dis-je, il se sent grandi et il peut découvrir au grand jour ce jeu de la « Balance égale ». Il peut « aspirer à jouer un rôle d'arbitre et de pondérateur dans l'ère de pacification à laquelle le monde aspire. (...) »

« Dans l'ensemble de cette situation, la canonisation de Jeanne d'Arc a été un coup de maître. A l'heure où il entendait instaurer dans la paix sa politique de « Balance égale », le Pape avait besoin de ressaisir toute son autorité et tout son prestige sur les catholiques de France. Il leur a octroyé ce à quoi ils tenaient le plus, la canonisation de Jeanne d'Arc ; en même temps, il ouvrait, par une sorte de prélude, l'ère nouvelle des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège¹³. »

Hanotaux en déduit que le temps est venu d'en finir avec la Séparation conflictuelle.

« La Papauté ne craint pas la République, écrit-il. Elle aime avant tout les pouvoirs stables et les proclame, quelle que soit leur forme, d'institution divine. Nous le voyons dans les diverses républiques américaines, l'Eglise sait s'arranger avec les démocraties¹⁴. »

Le régime de Séparation de l'Eglise et de l'Etat peut entrer dans une nouvelle phase. « Du côté de la France, le régime nouveau ne peut s'établir que sur le respect des lois laïques telles qu'elles ont été votées et confirmées à diverses reprises par le Parlement. Cette condition une fois nettement notifiée au Saint-Siège, les conditions de la *Séparation dans l'accord* se trouvent singulièrement facilitées pour l'avenir. Plus de concordat, par conséquent

¹³ *Ibid.*, f. 124-125.

¹⁴ *Ibid.*, f. 146.

plus de « discordance concordataire » ; plus de gallicanisme, plus de débat sur les « articles organiques » ou les libertés gallicanes¹⁵. »

Le 24 juin suivant, la Chambre des députés déclare fête nationale la fête de Jeanne d'Arc – le deuxième dimanche de mai – ; le 16 novembre sont votés les crédits pour la réouverture de l'ambassade de France près le Saint-Siège. Le 17 mai 1921, le président du Conseil, Aristide Briand – l'homme de la Séparation – désigne un ambassadeur, le premier depuis la rupture de 1904. Il choisit le sénateur Jonnart. Le pape envoie à Paris un nonce apostolique, Mgr Cerretti. Le 17 décembre enfin, le Sénat, vote les crédits pour l'ambassade. Le dernier obstacle est levé. Les relations diplomatiques sont rétablies. Les différends entre la République et l'Eglise peuvent alors s'estomper.

L'« ambassade » posthume de Jeanne d'Arc avait pris fin avec celle de M. Hanotaux, dans cette cérémonie du 16 mai 1920 où, de manière éphémère, avaient convergé la sacralité catholique et la sacralité patriotique. D'autres voies s'ouvraient à la France. Toutes ne menaient pas à Rome, certes. Mais les zéloteurs du Panthéon républicain et les fidèles du Paradis catholique avaient retrouvé leur ancêtre commune.

Jean CLUZEL
Membre de l'Institut

¹⁵ *Ibid.*, f. 144.